



# DOCUMENT D'INFORMATION TARIFAIRE



## EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

### Compte de paiement

24 janvier 2021

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les conditions générales de tarification applicables aux principales opérations de la clientèle.
- Un glossaire des termes utilisés est présenté en fin de document.
- Les tarifs sont établis et appliqués en Euro et exprimés hors taxes.
- Pour les clients dont la monnaie de référence n'est pas l'Euro, les frais sont débités dans la devise choisie par le client, au taux de change en vigueur à la date de prélèvement des frais.
- Les tarifs et conditions sont révisables sans préavis, conformément aux conditions générales de la Banque.
- En aucun cas, par la remise de ce document, la Banque n'est engagée à prêter les services décrits ci-après.

**Veillez nous consulter pour tout complément d'information.**



| <b>Service*</b>                             | <b>Frais</b>  |   |
|---|---|---|
| <b>Services de compte généraux</b>          |   |   |
| <b>Tenue de compte</b>                      | Par trimestre   | 625 EUR   |
|   | <b>Total des frais annuels</b>  | <b>2 500 EUR</b>  |
| <b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b> |   |   |
| <b>Ordre permanent</b>                      | Ordre permanent SEPA vers le même établissement   | Gratuit   |
|   | Ordre permanent SEPA vers un autre établissement  | Gratuit   |
| <b>Virements SEPA papier</b>                | Vers un compte tiers du même établissement  | Gratuit   |
|   | Vers un autre établissement :<br><br>Par opération :                                      | 0,20% du montant transféré avec un minimum de 50 EUR et un maximum de 250 EUR |
| <b>Virement SEPA au guichet</b>             | Vers un compte tiers du même établissement  | Service non disponible  |
|   | Vers un autre établissement   | Service non disponible  |
| <b>Virement SEPA électronique</b>           | Vers un compte tiers du même établissement  | Gratuit   |
|   | Vers un autre établissement   | Gratuit   |
| <b>Domiciliation</b>                        | Domiciliation SEPA avec transfert vers le même établissement que celui du client débiteur | Service non disponible  |



|   |   |  |
|---|---|--|
|   | Domiciliation SEPA avec transfert vers un autre établissement que celui du client débiteur              | Service non disponible   |
| <b>Cartes et espèces</b>                |   |  |
| <b>Fourniture d'une carte de crédit</b> | Carte de crédit Mastercard Gold   | 250 EUR / an<br>+ 150 EUR / an<br>facturés par notre prestataire   |
|   | <b>Total des frais annuels</b>  | <b>400 EUR</b>   |
| <b>Fourniture d'une carte de débit</b>  | Carte de débit  | Service non disponible   |
| <b>Retrait d'espèces</b>                | Retrait d'espèces auprès d'un GAB (guichet automatique bancaire) du même établissement au Luxembourg    | Service non disponible   |
|   | Retrait d'espèces auprès d'un GAB (guichet automatique bancaire) d'un autre établissement au Luxembourg | Par retrait :<br>3% du montant du retrait avec un minimum de 6 EUR |
|   | Retrait d'espèces au guichet au Luxembourg  | Service non disponible   |

|  |   |                                   |
|--|---|-----------------------------------|
| <b>Découverts et services connexes</b> |   |                                   |
| <b>Découverts</b>                      | Frais   | Gratuit                           |
|  | Taux d'intérêt débiteur sur compte courant EUR  | Minimum 7,5% + taux de référence* |
|  | * fixé par la Banque, notamment, sur base des conditions du marché selon les devises. |                                   |



| <b>Autres services</b>   |                        |         |
|--------------------------|------------------------|---------|
| <b>Banque en ligne</b>   | Banque en ligne        | Gratuit |
| <b>Extrait de compte</b> | Papier (mensuel)       | Gratuit |
|                          | Electronique (mensuel) | Gratuit |

*\*Les services sont définis plus bas.*

Les services définis ci-dessous proviennent du règlement grand-ducal du 6 juin 2018 portant établissement de la liste normalisée des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement au sens de la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement.  
Ce règlement grand-ducal a été diffusé dans le Mémorial A du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg N°475 du 11 juin 2018.

1. « Banque en ligne » : mise à disposition du client d'un accès en ligne au compte.



2. « Découvert » : montant débiteur du compte autorisé par la Banque en dehors d'un contrat de crédit spécifique.
3. « Domiciliation » : autorisation donnée par le client à un tiers (le bénéficiaire) de donner instruction à la Banque de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. La Banque vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
4. « Extrait de compte » : mise à disposition du client d'un extrait de compte.
5. « Fourniture d'une carte de crédit » : fourniture d'une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue.
6. « Fourniture d'une carte de débit » : fourniture d'une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
7. « Ordre permanent » : virements réguliers effectués par la Banque, sur instruction du client, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
8. « Retrait d'espèces » : retrait par le client d'espèces de son compte.
9. « Tenue de compte » : gestion par la Banque du compte utilisé par le client.
10. « Virement » : virement, sur instruction du client, d'une somme d'argent du compte du client vers un autre compte.